

PLAN ANNUEL 2020



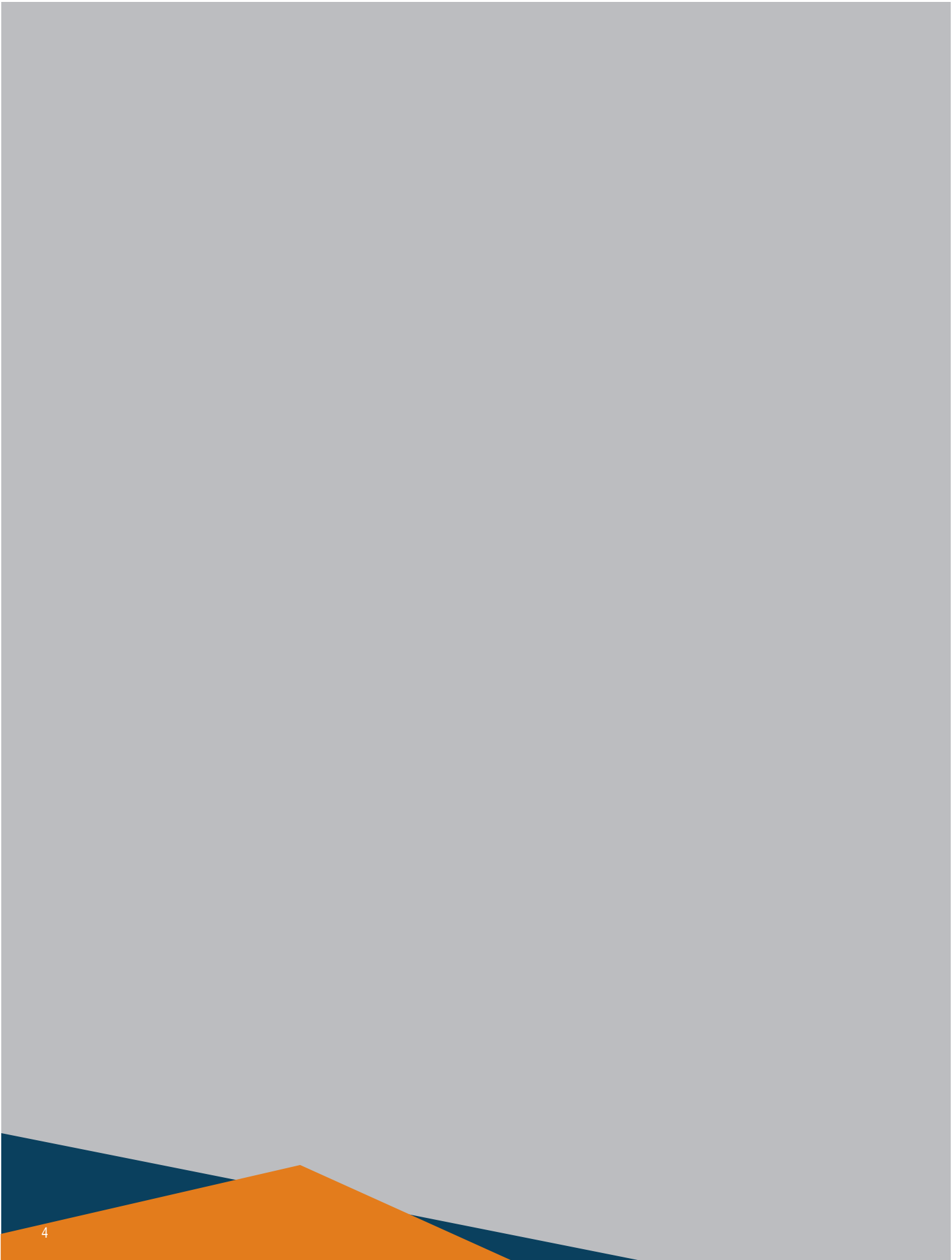
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John NB E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca
1 800 999-9775

À L'INTÉRIEUR

Message du président du conseil d'administration	5
Nos buts	7
Premier but : Établir une culture de « sécurité avant tout »	9
Deuxième but : Assurer un rétablissement efficace	11
Troisième but : Protéger l'intégrité du régime	13
Quatrième but : Créer un lieu de travail engagé à offrir des services de qualité supérieure	15
Indicateurs de rendement clés	17





MOMENTUM, CHANGEMENTS ET PROGRÈS : ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS DURABLE ET MODERNISÉ

Le momentum se poursuivra à Travail sécuritaire NB en 2020 : l'organisme se penchera sur l'atteinte de la pleine capitalisation et la durabilité du régime; l'efficacité opérationnelle; la prévention des blessures; et l'amélioration des résultats par rapport au retour au travail pour les Néo-Brunswickois.

Nous croyons que les gens sont le plus grand atout de la province et que ce qu'il y a de mieux pour eux, c'est d'être en santé et de travailler. La vision du gouvernement pour le Nouveau-Brunswick repose sur des éléments fondamentaux : la sécurité au travail et le retour au travail. Cette vision comprend un secteur privé dynamisé qui favorisera la croissance d'entreprises existantes et en attirera de nouvelles.

En se fondant sur les piliers et les stratégies énoncés dans le *Plan stratégique de 2019-2021*, Travail sécuritaire NB continuera à axer ses efforts sur la réduction de l'effet des blessures subies au travail en renforçant son engagement envers l'établissement d'une culture de « sécurité avant tout » et en mettant davantage l'accent sur le rétablissement efficace. Pour atteindre ces deux buts importants, nous savons que nous devons travailler encore plus étroitement avec nos intervenants et chercher activement de nouveaux partenariats. Nous devons également trouver des façons novatrices de faire notre travail.

La modernisation de nos processus et de la technologie constitue une priorité énoncée dans le plan stratégique, et nous avons hâte



d'entreprendre cette transformation en 2020. Au cours des trois prochaines années, nous ferons des investissements importants et nécessaires afin de transformer les processus, les systèmes et la structure de prestation de services afin de refléter les réalités changeantes qui s'annoncent pour l'avenir. Par exemple, le système actuel de gestion des réclamations a été conçu il y a plus de 25 ans et bien qu'il nous ait bien servi pendant de nombreuses années, Travail sécuritaire NB sera plus efficace et moderne si nous investissons dans un nouveau système. Il s'agit d'une initiative à long terme, mais cette année, nous commencerons à préparer l'organisme pour la première étape.

Au cours des dernières années, beaucoup

« LA MODERNISATION
DES PROCESSUS ET
DE LA TECHNOLOGIE
CONSTITUE UNE
PRIORITÉ. » »

d'yeux étaient rivés sur Travail sécuritaire NB. La vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a effectué deux vérifications. La première a porté sur la gouvernance et la deuxième, sur la gestion des réclamations des travailleurs blessés. De plus, un groupe de travail ministériel a présenté 28 recommandations visant à assurer un bon équilibre entre les prestations des travailleurs blessés; les intérêts financiers des employeurs; l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail; la gouvernance; les meilleures pratiques; et la durabilité à long terme du régime. Nous avons accueilli tous ces examens, et nous sommes engagés à continuer en 2020 à mettre en œuvre toutes les recommandations découlant de ces rapports et à rencontrer deux fois par an le

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB doit rendre des comptes relativement à la préparation du plan annuel, ainsi qu'à l'atteinte des buts et objectifs précis énoncés dans le plan.

ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour lui faire part de nos progrès.

Les changements opérationnels et les modifications législatives devraient entre autres donner lieu à des améliorations au niveau de la santé et de la sécurité au travail dans l'ensemble de la province et continuer à stabiliser les augmentations rapides des coûts qui ont été transmis aux employeurs néo-brunswickois ces dernières années. Nous reconnaissons que les taux de cotisation à la hausse ont eu un effet important sur les entreprises et l'économie de la province, et nous sommes engagés à faire tout notre possible afin de réduire ce fardeau financier, y compris apporter des modifications législatives, modifier les politiques et améliorer les processus.

Grâce à nos efforts collectifs pour réduire les coûts, nous pourrions examiner la possibilité d'améliorer les prestations versées aux travailleurs blessés, par exemple en augmentant le salaire assurable maximum et le pourcentage des gains utilisé pour calculer les prestations.

En général, l'année 2020 sera une année de transformation pour Travail sécuritaire NB. En se fondant sur le plan stratégique et les résultats découlant d'examen externes, ainsi qu'en collaborant avec les intervenants, nous travaillerons avec diligence afin d'offrir les prestations et les services que les travailleurs et les employeurs de la province méritent, tout en continuant à déployer des efforts en vue de réduire le nombre de blessures subies au travail, d'assurer la stabilité financière du régime d'indemnisation des travailleurs et d'établir des lieux de travail engagés à offrir des services de qualité supérieure.

Le présent plan annuel énonce nos buts et objectifs pour la prochaine année, ainsi que les indicateurs de rendement pour chacun des buts.



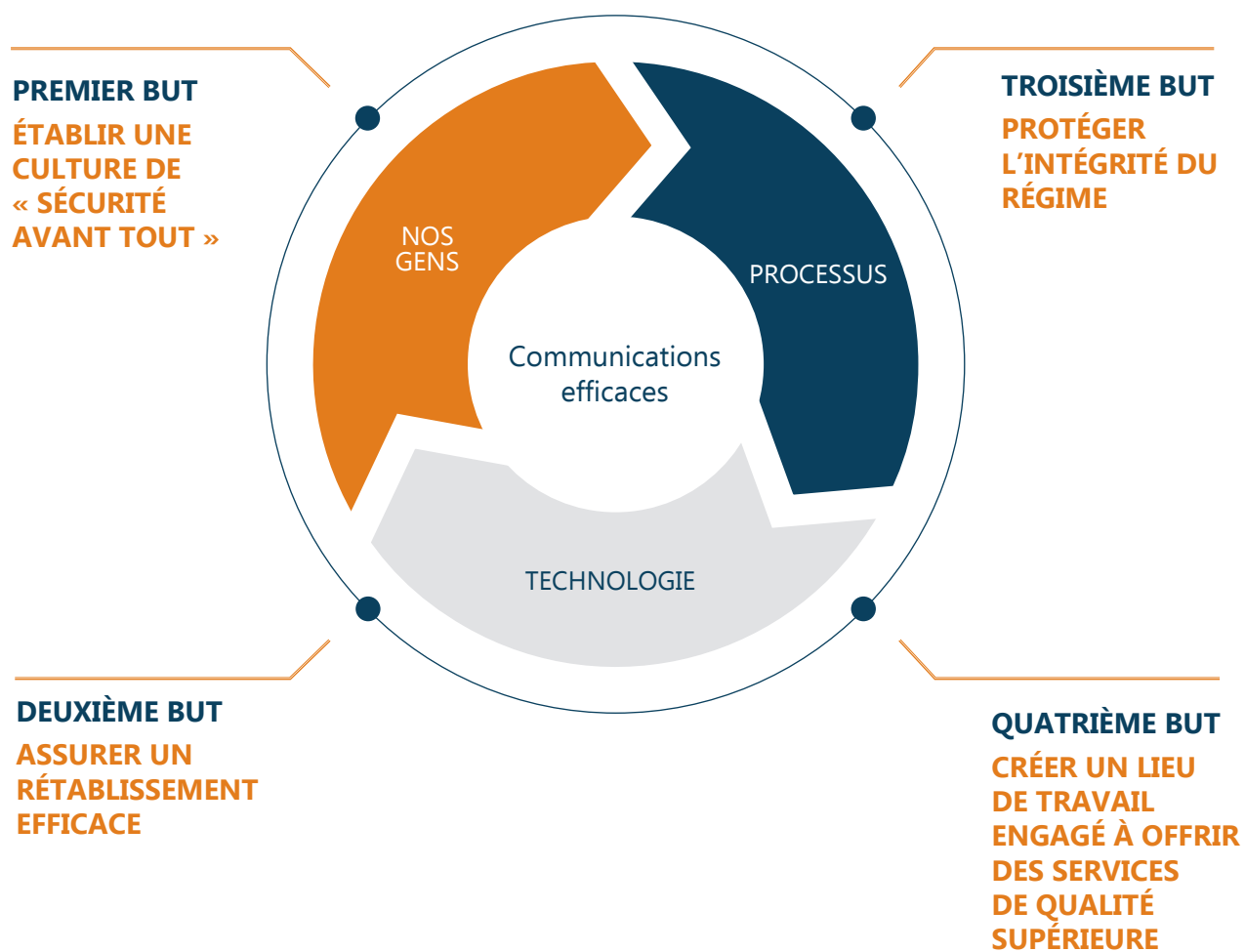
Mel Norton
Président du conseil d'administration
Travail sécuritaire NB



EN SE FONDANT SUR LE PLAN STRATÉGIQUE ET LES RÉSULTATS DÉCOULANT D'EXAMENS EXTERNES, AINSI QU'EN COLLABORANT AVEC LES INTERVENANTS, NOUS TRAVAILLERONS AVEC DILIGENCE AFIN D'OFFRIR LES PRESTATIONS ET LES SERVICES QUE LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS DE LA PROVINCE MÉRITENT. ➤➤



NOS BUTS EN 2020







PREMIER BUT

ÉTABLIR UNE CULTURE DE « SÉCURITÉ AVANT TOUT »

La priorité de Travail sécuritaire NB est de prévenir les blessures, les maladies et les accidents mortels liés au travail. Pour les travailleurs, les familles et les communautés, la prévention permet de maintenir une certaine qualité de vie; de continuer à travailler et à effectuer des activités de loisirs et éducatives; ainsi que de maintenir le revenu et les biens. Pour les entreprises, elle permet d'améliorer la productivité et la compétitivité; de maintenir des employés précieux; de réduire les interruptions des activités; et d'assurer des taux de cotisation moins élevés.

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser les gens aux principales questions de santé et de sécurité
- ▶ Renforcer les efforts de conformité en matière de santé et de sécurité par le biais de modifications législatives et de meilleurs outils d'application et d'inspection
- ▶ Élargir les initiatives de leadership en sécurité et faciliter l'accès aux ressources éducatives afin d'améliorer la culture de sécurité au Nouveau-Brunswick
- ▶ Se pencher sur les milieux de travail changeants et les nouveaux risques pour la sécurité

INDICATEURS

- ▶ Nombre de blessures avec interruption de travail (employeurs cotisés, employeurs tenus personnellement responsables, tous les employeurs)
- ▶ Indice de santé et de sécurité
- ▶ Nombre d'accidents mortels

INITIATIVES CLÉS

- ▶ Mise en œuvre du projet de loi 26 à la suite de son adoption par l'Assemblée législative
- ▶ Industrie de la pêche : législation et sensibilisation
- ▶ Modifications apportées aux règlements afin d'améliorer la sécurité des travailleurs des secteurs du bûcheronnage et de la sylviculture; de la construction; et de l'hygiène du travail
- ▶ Accent sur le secteur public
- ▶ Nouveau modèle de conformité pour mieux déceler les lieux de travail à risque élevé en vue d'effectuer des inspections



PREMIER BUT : INITIATIVES CLÉS

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LOI 26 À LA SUITE DE SON ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

À la fin de 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a proposé des modifications législatives afin d'améliorer la sécurité dans les lieux de travail de la province. Les modifications visaient entre autres à préciser les obligations des employeurs et des superviseurs en ce qui concernait la santé et la sécurité des travailleurs. Si le projet de loi reçoit la sanction royale, Travail sécuritaire NB travaillera avec diligence tout au long de 2020 pour assurer que tous les intervenants connaissent les modifications législatives et comprennent comment elles les touchent, ainsi que leur lieu de travail. Pour ce faire, il lancera une campagne importante d'éducation et de sensibilisation; préparera un plan de conformité; et offrira des services de consultation.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE : LÉGISLATION ET SENSIBILISATION

En 2020, Travail sécuritaire NB mettra l'accent sur l'amélioration des résultats en matière de santé et de sécurité dans l'industrie de la pêche, qui est une industrie de la province qui comporte des risques élevés. Le Nouveau-Brunswick est la seule province qui n'a pas l'autorité d'assurer la conformité aux normes et aux meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité dans l'industrie de la pêche, comme exiger que les personnes portent un vêtement de flottaison individuel en tout temps à bord d'un bateau. C'est parce que la législation de la province ne reconnaît pas les bateaux de pêche comme un lieu de travail. En 2020, après plusieurs mois de consultation avec l'industrie, Travail sécuritaire NB recommandera des modifications législatives au gouvernement en vue d'améliorer la sécurité à bord des bateaux de pêche. Il travaillera également avec l'industrie pour élaborer une campagne de sensibilisation pour éliminer le stigmate entourant le port

de vêtements de flottaison individuels à bord des bateaux de pêche commerciale et abordera le sujet de comment les vêtements de flottaison individuels peuvent sauver des vies.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS AFIN D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DES SECTEURS DU BÛCHERONNAGE ET DE LA SYLVICULTURE; DE LA CONSTRUCTION; ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Travail sécuritaire NB a établi un comité technique formé d'intervenants pour examiner les dispositions réglementaires sur le bûcheronnage et la sylviculture; la construction; et l'hygiène du travail, ainsi que recommander des modifications. Le comité technique est formé de douze membres représentant les employeurs et les travailleurs d'organismes tels que l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, et le Syndicat canadien de la fonction publique. Le comité a terminé son analyse et a recommandé une série de recommandations en vue d'améliorer la santé et la sécurité. Travail sécuritaire NB collaborera avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour proposer des recommandations qui nécessiteront des modifications aux règlements.

ACCENT SUR LE SECTEUR PUBLIC

Le secteur public du Nouveau-Brunswick compte un nombre plus élevé de blessures subies au travail que le secteur privé, et lorsqu'une blessure survient au travail, les travailleurs du secteur public sont absents du travail beaucoup plus longtemps que ceux du secteur privé. Pour améliorer ces résultats, en 2020, Travail sécuritaire NB collaborera avec les sous-ministres du Conseil du Trésor et du Ministère en vue d'établir une meilleure culture de santé et de sécurité au sein du secteur public de la province.

« TRAVAIL SÉCURITAIRE NB RECOMMANDERA DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AU GOUVERNEMENT EN VUE D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SUR LES BATEAUX DE PÊCHE. »

NOUVEAU MODÈLE DE CONFORMITÉ POUR MIEUX DÉCELER LES LIEUX DE TRAVAIL À RISQUE ÉLEVÉ EN VUE D'EFFECTUER DES INSPECTIONS

Les inspections de lieux de travail sont un outil essentiel pour aider à prévenir les incidents, les blessures et les maladies. Elles permettent également de sensibiliser aux questions liées à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux tendances au sein des industries et chez les employeurs. En 2020, la façon dont Travail sécuritaire NB planifie, effectue et surveille les inspections, ainsi que rédige des rapports d'inspection fera l'objet d'un examen critique. Une nouvelle structure de priorités et un nouveau modèle de conformité seront ensuite mis en œuvre afin d'améliorer les processus actuels et de mieux déterminer les industries et lieux de travail qui devraient faire l'objet d'inspections.

AIDE OFFERTE AUX PETITES ENTREPRISES

En 2020, aider les petites entreprises à comprendre leurs responsabilités en matière de sécurité et de retour au travail sera une priorité. Nous comprenons les défis uniques auxquels les petites entreprises font face et nous leur offrirons des ressources adaptables et des services personnalisés pour les aider à établir un programme d'hygiène et de sécurité efficace.



DEUXIÈME BUT

ASSURER UN RÉTABLISSEMENT EFFICACE

Travail sécuritaire NB aide le travailleur blessé à retourner au travail rapidement et en toute sécurité après une blessure en lui offrant des prestations d'indemnisation, des traitements médicaux et des services de réadaptation. Le retour au travail aide les travailleurs à demeurer actifs et leur donne un but à atteindre, en plus d'être bon pour leur santé physique et mentale et d'assurer une stabilité financière. Les programmes de retour au travail sont également avantageux pour les employeurs puisqu'ils leur permettent de minimiser la perte de productivité; de conserver un travailleur ayant des compétences et de l'expérience; de réduire les coûts liés à trouver un remplaçant; et de diminuer les coûts de réclamation qui peuvent ensuite réduire la cotisation. De plus, une culture de retour au travail ou de rétablissement au travail après une blessure est avantageuse pour le régime d'indemnisation des travailleurs puisque la durée des réclamations est un facteur principal de coûts.

OBJECTIFS

- ▶ Faire valoir le retour au travail comme une partie importante du processus de rétablissement et de réadaptation
- ▶ Renforcer notre capacité d'éliminer les obstacles sociaux et mentaux qui ont un effet sur le retour au travail rapide et sécuritaire dans le cadre du rétablissement
- ▶ Améliorer l'accès aux soins et aux traitements efficaces adaptés aux besoins des travailleurs blessés

INDICATEURS

- ▶ Durée des réclamations (nombre moyen de jours pour les réclamations ouvertes et nombre moyen de jours pour les réclamations fermées)
- ▶ Pourcentage de travailleurs qui sont retournés au travail dans des délais de 26 semaines et de 2 ans
- ▶ Nombre de jours entre la blessure subie au travail et l'inscription de la réclamation
- ▶ Nombre de jours entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement

INITIATIVES CLÉS

- ▶ Examen par la vérificatrice générale
- ▶ Restructuration du processus de prise de décision sur des réclamations de Travail sécuritaire NB
- ▶ Mise en œuvre du projet de loi 27 à la suite de son adoption par l'Assemblée législative
- ▶ Évaluation des options pour améliorer les prestations des travailleurs blessés
- ▶ Meilleur service dans le cas de réclamations complexes
- ▶ Modèle amélioré de gestion de blessures psychologiques et du syndrome de stress post-traumatique liés au travail

DEUXIÈME BUT : INITIATIVES CLÉS

EXAMEN PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Au début de 2019, nous avons eu les résultats de la deuxième phase de la vérification de Travail sécuritaire NB effectuée par la vérificatrice générale. Cette phase portait sur la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Selon le rapport, la structure de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB est raisonnable et de nombreuses politiques sont conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Le rapport précisait également que les résultats par rapport au traitement médical et au retour au travail des travailleurs blessés pouvaient être améliorés.

La vérificatrice générale a présenté 28 recommandations d'améliorations dans trois principaux domaines :

- o Renforcer le fait que le retour au travail est une composante clé du plan de traitement des travailleurs blessés
- o Réduire la période avant que les travailleurs blessés obtiennent des traitements en modifiant les procédures et en offrant de la formation additionnelle
- o Investir dans un nouveau système de gestion des réclamations afin d'améliorer l'efficacité et d'assurer de meilleurs rapports de gestion

Travail sécuritaire NB a accepté toutes les recommandations de la vérificatrice générale. Nous mettrons en œuvre la plupart des recommandations en 2020. Dans le cadre de notre engagement en vue de continuer à rendre des comptes et à être transparent auprès de nos intervenants, nous offrirons des mises à jour semestrielles à nos intervenants et au Ministère.

RESTRUCTURATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION SUR LES RÉCLAMATIONS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Personne ne devrait subir de blessure au travail, mais lorsqu'une blessure survient, les travailleurs et les employeurs s'attendent de recevoir des services rapides, pratiques et fiables de Travail sécuritaire NB. Nous nous engageons en 2020 à restructurer le processus de

prise de décision sur les réclamations afin de satisfaire aux attentes des clients quant au service, ainsi que d'assurer que les décisions sont prises rapidement et que des prestations sont versées sans délai. Toutes les parties pourront ainsi concentrer sur le retour au travail rapide et en toute sécurité du travailleur blessé. Cette restructuration a pour but de simplifier l'inscription d'une réclamation; d'améliorer la qualité et la rapidité des décisions; et d'offrir de l'appui aux travailleurs blessés afin qu'ils puissent retourner au travail en toute sécurité et aussi rapidement que possible.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LOI 27 À LA SUITE DE SON ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

À la fin de 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a recommandé des modifications législatives visant à modifier le texte concernant l'obligation d'offrir des mesures d'adaptation dans la *Loi sur les accidents du travail* pour renforcer l'obligation de l'employeur de faciliter le retour au travail des travailleurs blessés, à moins que cela ne constitue pour lui une contrainte excessive. Ces modifications législatives sont importantes puisqu'il a été prouvé que la réadaptation et le rétablissement sont plus efficaces si le travailleur travaille et maintient un lien avec son lieu de travail. Si le projet de loi est adopté, Travail sécuritaire NB travaillera de près avec les travailleurs et les employeurs en 2020 afin de les aider à naviguer le processus relatif aux mesures d'adaptation visant le retour au travail des travailleurs blessés à la suite d'une blessure. Il lancera une campagne de sensibilisation; créera et distribuera des ressources; rédigera un plan de conformité; et offrira des services de consultation.

ÉVALUATION DES OPTIONS POUR AMÉLIORER LES PRESTATIONS DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Tout en continuant à réduire le fardeau financier pour les employeurs en 2020, nous commencerons à évaluer les options pour améliorer les prestations des travailleurs blessés. Ces options comprendront la continuation de la

réduction de la période d'attente de trois jours, et l'examen de la possibilité d'augmenter le salaire assurable maximum et de faire passer le pourcentage selon lequel les prestations sont calculées de 85 à 90 %.

MEILLEUR SERVICE DANS LE CAS DE RÉCLAMATIONS COMPLEXES

Une blessure subie au travail n'a pas toujours que des conséquences physiques. Certains travailleurs font face à des effets psychologiques pendant leur rétablissement, ce qui peut avoir une incidence sur leur réclamation. Nous reconnaissons que nous devons améliorer la façon dont nous appuyons ces travailleurs afin qu'ils connaissent de bons résultats. En 2020, nous examinerons les meilleures pratiques en vue de mieux gérer les réclamations lorsqu'une composante psychologique s'ajoute à la blessure corporelle indemnizable. Notre but est d'améliorer les résultats pour les travailleurs et les employeurs puisque la prise de décision sur ces réclamations et la gestion de ces réclamations représentent un défi croissant et un obstacle important au retour au travail. La durée des réclamations est plus longue lorsqu'il y a des problèmes de santé mentale secondaires à la blessure indemnizable, et que l'accès à des services psychologiques est limité ou qu'il y a un long délai d'attente.

MODÈLE AMÉLIORÉ DE GESTION DE BLESSURES PSYCHOLOGIQUES ET DU SYNDROME DE STRESS POST-TRAUMATIQUE LIÉS AU TRAVAIL

En 2020, Travail sécuritaire NB visera davantage l'amélioration des résultats pour les clients atteints d'une blessure psychologique traumatique liée au travail. La durée des réclamations pour ce type de blessure est plus longue que pour les blessures corporelles, et fait augmenter la durée générale des réclamations. Il est plus probable qu'un travailleur blessé puisse retourner au travail et reprendre ses activités habituelles de façon saine si on intervient rapidement et s'il a accès à une équipe de spécialistes interdisciplinaires.



TROISIÈME BUT

PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME

En tant que société de la Couronne, Travail sécuritaire NB a une obligation de rendre des comptes à la fois du point de vue financier et législatif aux intervenants qui s'intéressent au régime. Il est engagé à prendre des mesures en vue d'apporter des améliorations par l'entremise d'un examen de ses politiques, de ses pratiques internes et de sa structure de gouvernance, ainsi qu'à travailler avec le gouvernement afin d'apporter les modifications législatives nécessaires.

OBJECTIFS

- ▶ Continuer à faire des progrès relativement à la modernisation de la législation, des règlements et des politiques connexes
- ▶ Continuer à mettre en œuvre des meilleures pratiques relativement à la structure de gouvernance de Travail sécuritaire NB afin de démontrer une gérance solide et transparente
- ▶ Continuer à examiner le rendement du portefeuille de placement, les options de gestion de placements et la gestion des risques
- ▶ Optimiser le modèle d'établissement des taux de cotisation et les politiques connexes afin d'assurer une bonne compréhension et d'encourager davantage les pratiques de travail sécuritaires dans l'ensemble de la province

INDICATEURS

- ▶ Niveau de capitalisation
- ▶ Rendement du capital investi
- ▶ Taux de cotisation moyen

INITIATIVES CLÉS

- ▶ Examen de la *Loi sur les accidents du travail*
- ▶ Vérification de la vérificatrice générale portant sur la gouvernance
- ▶ Examen du modèle d'établissement des taux de cotisation de Travail sécuritaire NB



TROISIÈME BUT : INITIATIVES CLÉS

EXAMEN DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a plus de 100 ans. Bien que le compromis historique visant à protéger les employeurs des poursuites tout en assurant que les travailleurs blessés reçoivent des prestations n'ait pas changé, presque tous les autres aspects du régime d'indemnisation des travailleurs a évolué, y compris la nature et la gravité des blessures, le type de travail effectué, et les mesures de santé et de sécurité. Il importe que la législation régissant nos activités continue à refléter ces changements. En 2020, Travail sécuritaire NB fera un examen approfondi de la *Loi sur les accidents du travail* et recommandera des modifications en vue de moderniser le langage dans la législation. Nous entamerons également le processus d'examen de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, tel qu'il est précisé dans la loi.

VÉRIFICATION DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LA GOUVERNANCE

Au printemps 2018, la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a présenté les résultats d'une vérification portant sur la gouvernance de Travail sécuritaire NB. Nous avons accepté toutes les recommandations découlant de la vérification et en 2018, nous avons commencé à les mettre en œuvre afin de mettre en valeur notre modèle général de gouvernance et de renforcer notre engagement envers le maintien d'un régime d'indemnisation des travailleurs durable. À cette fin, nous avons augmenté la transparence en affichant en ligne les détails des dépenses et des salaires de nos dirigeants et membres du conseil d'administration. Nous venons également de mettre en œuvre des mesures de contrôle plus serrées pour ce qui est des frais de déplacement des employés et en 2020, nous prendrons des mesures pour mettre en œuvre les autres recommandations comme celles



Travail sécuritaire NB continuera à apporter des améliorations en vue de mettre en valeur le modèle général de gouvernance et à renforcer son engagement envers le maintien d'un régime d'indemnisation des travailleurs durable.

portant sur l'amélioration du processus d'orientation des membres du conseil, le fonctionnement des comités et la planification de la relève.

EXAMEN DU MODÈLE D'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE COTISATION DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

En 2020, Travail sécuritaire NB commencera à examiner le modèle d'établissement des taux de cotisation afin de déterminer si des améliorations peuvent être apportées. Le modèle devrait être solide et durable, et satisfaire aux besoins, aux buts et aux attentes des employeurs, tout en étant sain sur le plan actuariel et relativement facile à comprendre, à communiquer

et à gérer. Notre but est de déterminer si des améliorations peuvent être apportées afin de promouvoir davantage les principes clés d'équité (reddition de comptes et incitations à la prévention), la responsabilité collective (assurance), la prévisibilité (stabilité des taux) et la transparence (facilité à comprendre).



QUATRIÈME BUT

CRÉER UN LIEU DE TRAVAIL ENGAGÉ À OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

En 2020, Travail sécuritaire NB mettra l'accent sur la transformation et la modernisation des activités afin d'assurer qu'il est en mesure d'offrir les services de la façon dont la province a besoin. Cette transformation est fondée sur la vision d'un organisme amélioré, plus efficace et modernisé. Les changements nous permettront de travailler plus rapidement et plus efficacement, tout en réduisant l'effet global des blessures au travail dans la province et en offrant les services que les travailleurs et les employeurs méritent.

OBJECTIFS

- ▶ Créer une culture d'excellence du rendement en établissant des processus de normalisation efficaces et en apportant des améliorations continues
- ▶ Moderniser les systèmes afin d'améliorer notre capacité de bien gérer les activités
- ▶ Établir plus efficacement des liens avec nos clients et intervenants en tirant parti des technologies qui appuient leurs besoins changeants
- ▶ Établir une structure organisationnelle axée sur les fonctions qui facilitera l'établissement d'équipes à haut rendement

INDICATEURS

- ▶ Indice de satisfaction des clients (travailleurs blessés et employeurs)
- ▶ Résultat obtenu pour l'engagement des employés

INITIATIVES CLÉS

- ▶ Excellence du rendement
- ▶ Nos gens : remaniement de la structure de l'organisme, cadre de compétences et stratégie d'apprentissage
- ▶ Renouvellement des systèmes et modernisation des opérations
- ▶ Démarche extérieur-intérieur plutôt que démarche intérieur-extérieur



QUATRIÈME BUT : INITIATIVES CLÉS

EXCELLENCE DU RENDEMENT

En 2020, Travail sécuritaire NB continuera à améliorer sa structure d'excellence du rendement et d'amélioration continue en intégrant au système de gestion interne de Travail sécuritaire NB les principes d'un organisme à haut rendement tel qu'ils sont énoncés dans la feuille de route du gouvernement. Nous avons établi un bureau de gestion des projets à Travail sécuritaire NB, et nous sommes engagés à améliorer nos résultats, à créer des solutions novatrices pour relever les défis auxquels nous faisons face ainsi qu'à apporter des changements aussi rapidement et efficacement que possible. En 2020, nous continuerons à former les employés sur les principes, les méthodes et les outils nécessaires pour améliorer l'excellence opérationnelle et la gestion efficace des changements. Ces mesures nous orienteront vers des changements multiples positifs et durables, lesquels donneront lieu à des améliorations et à des économies.

NOS GENS : REMANIEMENT DE LA STRUCTURE DE L'ORGANISME, CADRE DE COMPÉTENCES ET STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE

La transformation continue de Travail sécuritaire NB exige non seulement l'évolution de nos processus opérationnels et systèmes technologiques, mais aussi la transformation continue de notre main-d'œuvre. À mesure que notre travail évolue, les connaissances et aptitudes de nos employés doivent évoluer aussi. En 2020, la structure organisationnelle axée sur les régions géographiques deviendra une structure axée sur les fonctions. Cette nouvelle structure améliorera la surveillance des processus de bout en bout et les services offerts aux clients. Elle nous aidera également à nous préparer pour le nouveau système de gestion des réclamations à mesure que l'organisme se transforme.



En 2020, nous adopterons une structure fondée sur l'harmonisation fonctionnelle plutôt que sur les régions géographiques.

RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES ET MODERNISATION DES OPÉRATIONS

Le processus de modernisation commencera en 2020. Une solide infrastructure d'entreprise ainsi que de bons systèmes et processus organisationnels sont nécessaires pour appuyer les buts et les priorités stratégiques. Nos systèmes approchent la fin de leur cycle de vie. Puisque Travail sécuritaire NB cherche constamment à améliorer la gestion des réclamations et les résultats par rapport au retour au travail, un système de gestion des réclamations moderne est un bon investissement. Bien qu'il s'agisse d'un projet à long terme, en 2020, les employés de Travail sécuritaire NB travailleront ensemble afin de définir les besoins opérationnels du système de gestion des réclamations de l'avenir.

DÉMARCHE EXTÉRIEUR-INTÉRIEUR PLUTÔT QUE DÉMARCHE INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR

Travail sécuritaire NB est engagé à modifier la culture de l'organisme en adoptant une démarche extérieur-intérieur plutôt qu'une démarche intérieur-extérieur, c'est-à-dire qu'il adoptera une approche qui est plus facile et plus efficace du point de vue du client plutôt qu'une approche qui sert mieux les intérêts de Travail sécuritaire NB. Nous écouterons les clients et leur offrirons de la valeur en les aidant à naviguer le système avec facilité, tout en assurant qu'ils ont une bonne expérience.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Travail sécuritaire NB surveille le rendement à l'aide d'un tableau de bord prospectif qui présente divers indicateurs de rendement financiers et non financiers nécessaires pour réaliser sa vision, sa mission et ses buts. Ces indicateurs nous aident à apporter des changements, à améliorer nos activités, ainsi qu'à déterminer les défis et les possibilités afin que nous puissions mieux satisfaire aux besoins de nos clients.



ÉTABLIR UNE CULTURE DE « SÉCURITÉ AVANT TOUT »

INDICATEUR	2018	2019	2020*
TAUX DE BLESSURES ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL			
> Employeurs cotisés	1,4	1,3	↓
> Employeurs tenus personnellement responsables	3,7	3,0	↓
> Tous les employeurs	1,7	1,5	↓
INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	Non disponible	Année de référence	—
ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU TRAVAIL	28	14	↓



ASSURER UN RÉTABLISSEMENT EFFICACE

INDICATEUR	2018	2019	2020*
DURÉE DES RÉCLAMATIONS			
> Nombre moyen de jours pour les réclamations ouvertes	98	114	↓
> Nombre moyen de jours pour les réclamations fermées	247	269	↓
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS QUI RETOURNENT AU TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ DANS UN DÉLAI DE :			
> 26 semaines	73 %	79 %	↑
> 2 ans	94 %	96 %	↑
NOMBRE DE JOURS ENTRE LA BLESSURE SUBIE AU TRAVAIL ET L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	13,2	12,8	↓
NOMBRE DE JOURS ENTRE L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION ET LE PREMIER PAIEMENT	28	39	↓

*Prévision pour 2020; variance fondée sur les chiffres de 2020 par rapport à 2019.



PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME

INDICATEUR	2018	2019	2020*
NIVEAU DE CAPITALISATION	85 %	105 %	↑
RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI	(1,3 %)	14,1 %	↑
TAUX DE COTISATION MOYEN**	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$ ↓



CRÉER UN LIEU DE TRAVAIL ENGAGÉ À OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

INDICATEUR	2018	2019	2020*
INDICE DE SATISFACTION DES CLIENTS			
> Travailleurs blessés	72 %	Non disponible	↑
> Employeurs	74 %	Non disponible	↑
RÉSULTAT OBTENU POUR L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS	49 %	44 %	↑

*Prévision pour 2020; variance fondée sur les chiffres de 2020 par rapport à 2019.

**Par tranche de 100 \$ des salaires.



TRAVAIL SÉCURITAIRE NB EST ENGAGÉ À PRENDRE DES MESURES EN VUE D'APPORTER DES AMÉLIORATIONS PAR L'ENTREMISE D'UN EXAMEN DE SES POLITIQUES, DE SES PRATIQUES INTERNES ET DE SA STRUCTURE DE GOUVERNANCE, AINSI QU'À TRAVAILLER AVEC LE GOUVERNEMENT AFIN DE D'APPORTER LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES NÉCESSAIRES.





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Remarque : Les renseignements suivants ne présentent qu'un aperçu et ne sont pas complets sans les notes afférentes, lesquelles se trouvent dans le rapport financier 2019.

BILAN CONSOLIDÉ

AU 1 JANVIER 2020

2020
(en milliers)

ACTIF

Espèces et équivalents d'espèces	78 234 \$
Créances et autres	19 086
Placements	1 521 714
Immobilisations	10 667
	1 629 701 \$

PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION

Comptes fournisseurs et frais courus	19 432 \$
Engagements au titre des prestations	1 505 140
Total des engagements	1 524 572

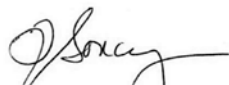
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	77 657
Participations ne donnant pas le contrôle	27 472
	105 129

1 629 701 \$

Au nom du conseil d'administration,


James E. A. Stanley

Comité de vérification,
conseil d'administration


Tina Soucy

Comité de vérification,
conseil d'administration


Mel Norton

Président du conseil
d'administration

